

DOSSIER D'INSCRIPTION OPÉRATION AMIANTE DU 19 OCTOBRE 2019 DÉCHÈTERIE DE VALAURIE

Dépôt autorisé uniquement si inscription préalable auprès du SYPP



1- Déclaration d'engagement et de non mélange

Je soussigné, Mlle/Mme/M. demande à bénéficier des services mis en place par le Syndicat des Portes de Provence pour le dépôt volontaire d'amiante liée en déchèterie.

Je m'engage à respecter :

- Les modalités d'inscription et de dépôt comme défini par le SYPP.
- Le règlement intérieur de la déchèterie.

L'inscription est ouverte uniquement aux particuliers résidant sur le territoire du Syndicat des Portes de Provence.

Une seule demande par foyer et par opération sera acceptée.

Le dépôt maximum autorisé est de 15 plaques ou 10 sacs de 100L de gravats par foyer.

Seuls les déchets amiantés liés et gravats correctement emballés et décrit par vos soins dans la fiche d'information seront acceptés le jour du dépôt.

Conditionnement des déchets :

- ***Sous film ou sac transparent hermétique***
- ***Conditionnement fermé de manière étanche par du scotch***
- ***Conditionnement manu-portable***



2- Fiche d'informations

OPÉRATION AMIANTE DU SAMEDI 19 OCTOBRE 2019 À LA DÉCHÈTERIE DE VALAURIE

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

À renvoyer par la poste avec les pièces justificatives avant le 11 octobre 2019 – cachet de la poste faisant foi –

OU

Par courriel à contact@sypp.fr

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

TÉLÉPHONE FIXE : ____/____/____/____/____ PORTABLE : ____/____/____/____/____ *

***Un numéro est obligatoire pour vous contacter pour la prise de rendez-vous du dépôt.**

TYPE DE DÉCHET AMIANTE	QUANTITÉ (15 plaques maximum)
• TÔLE FIBROCIMENT	=
• JARDINIÈRE	=
• GRAVATS	=
• TUYAUX	=
• AUTRES (DESCRIPTION) :	=

ORIGINE DES DÉCHETS : (EX : TOITURE, GARAGE, ETC...) : _____

FAIT À :

LE ____/____/____

SIGNATURE :

3- Pièces à fournir

- Le dossier d'inscription dûment rempli
- Une copie de votre pièce d'identité
- Un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité, etc...)

Adresse de dépôt du dossier:

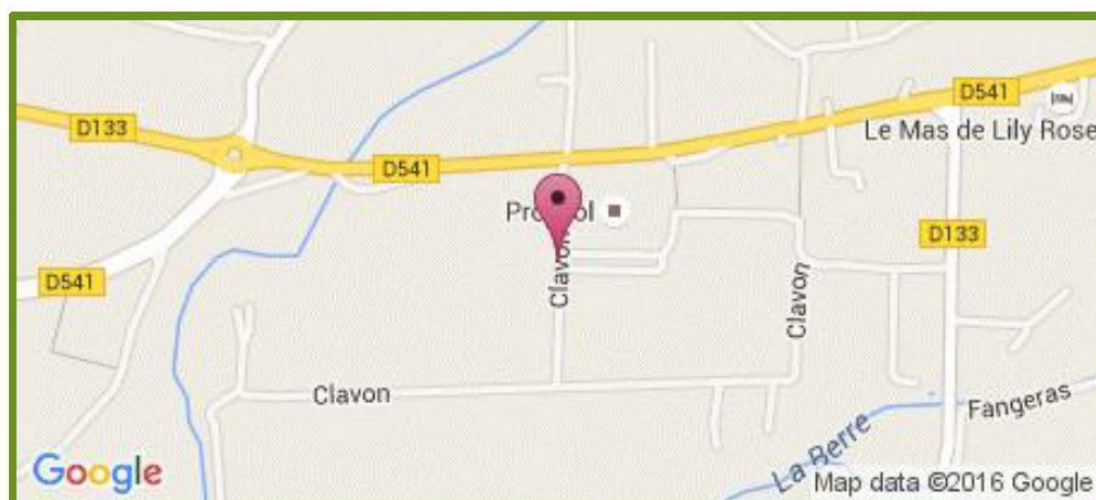
Syndicat des Portes de Provence (SYPP) – Opération Amiante - 8 avenue du 45^e Régiment de Transmission - Immeuble le Septan - entrée A - 26200 MONTELIMAR

Horaires : lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

Pour tous renseignements complémentaires: henri.andrzejewski@sypp.fr / contact@sypp.fr ou 04 75 00 25 35

Le samedi 19 octobre 2019 :

- Pensez à venir accompagné si nécessaire pour le déchargement, le SYPP et la déchetterie n'interviennent pas dans cette phase.
- Munissez-vous de votre pièce d'identité pour la vérification de la liste d'inscription le jour du dépôt.
- Signez la fiche de déclaration de dépôt d'amiante à la déchetterie.



PLAN D'ACCÈS
DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE
Zone d'activité du Clavon
26230 VALAURIE

COLLECTE RÉSERVÉE UNIQUEMENT AUX PARTICULIERS



Nous acceptons les déchets d'amiante liée

C'est-à-dire, l'amiante non friable comme l'amiante-ciment, qu'on retrouve dans les canalisations, les jardinières ou les plaques de toiture en fibrociment.

Nous vous rappelons que l'amiante est un matériau nécessitant de se protéger pour la manipuler.



Ces déchets ne peuvent et ne doivent jamais être déposés en déchèterie avec les gravats car ils nécessitent un traitement d'élimination particulier.



Nous n'acceptons pas les déchets d'amiante libre ou friable

Exemple : déchets de type calorifugage, le flochage, les faux plafonds, les tresses ou bourrelets et textiles en amiante.

Seules les entreprises titulaires d'un certificat de qualification spécifique peuvent intervenir pour ces types de déchets !

CONDITIONS DE PARTICIPATION A L'OPÉRATION AMIANTE

- Être un particulier
- Déposer un dossier d'inscription complet au SYPP
- Respecter la quantité autorisée soit 15 PLAQUES ou 10 SACS DE 100L DE GRAVATS MAXIMUM / foyer
- Respecter le conditionnement exigé

Tous les déchets ne respectant pas les conditions citées seront refusés.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION 6 SEPTEMBRE 2019

CONSEILS ET PRÉCAUTIONS LORS DE LA MANIPULATION DE L'AMIANTE

- Porter un masque (FFP3), une combinaison et des gants
- Ne pas casser les plaques et les tuyaux
- Bâcher la remorque lors du transport



POUR LE DÉCHARGEMENT, PENSEZ À VENIR ACCOMPAGNÉ SI VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE POUR DÉCHARGER.